

Orientations

Orientation 3.3.3 Consolider et valoriser les filières de production favorables à la biodiversité et développer des filières de proximité

Contexte

Grâce à son cahier des charges exigeant, l'appellation d'origine protégée Beaufort concourt au maintien de la diversité floristique des prairies, des alpages, des prés de fauche d'altitude et à qualité des paysages. Au-delà du fromage de Beaufort, emblématique du territoire, il existe d'autres productions locales dont la valorisation économique tient essentiellement à l'organisation de la commercialisation en circuits de proximité. C'est le cas de productions fermières (fromages de chèvres et brebis...). Il existe également des productions locales de viande, de miel et de fruits, dont certaines sous labels. La capacité d'accueil touristique importante du territoire représente une opportunité pour la valorisation en circuit de proximité, même si la forte saisonnalité de la fréquentation touristique est moins propice à l'écoulement régulier de certains produits. La diversification des productions peut concourir au maintien de petites structures d'exploitations. L'offre d'une large gamme de produits renforce l'image d'authenticité du territoire Vanoise.

Au regard de l'article L.335-1 du code de l'environnement, les parcs nationaux peuvent, avec l'accord unanime des exploitants agricoles concernés, exclure la culture d'organismes génétiquement modifiés sur tout ou partie de leur territoire.

Les races animales et variétés végétales locales constituent une composante essentielle du patrimoine agropastoral. Elles méritent d'être conservées en raison de leur adaptation aux spécificités du milieu montagnard et pour préserver la possibilité d'une relance de certaines productions dans une finalité économique.

Enjeux

Cette orientation répond aux enjeux Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique et Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines.

Lignes directrices de l'orientation

- Soutenir avec les organisations agricoles les projets de diversification des productions agricoles pour enrichir l'offre du territoire et optimiser l'occupation de l'espace.
- Encourager le développement de l'agriculture biologique encore peu développée sur le territoire Vanoise.
- Développer la communication auprès des consommateurs sur les exigences environnementales associées aux productions sous labels en mettant en évidence les bénéfices qui en résultent pour les visiteurs.
- Renforcer le partenariat entre l'établissement public du parc national et la profession agricole en

Orientations

situant le parc national dans un rôle d'appui à l'élaboration des projets portés par les professionnels.

- Valoriser les démarches exemplaires auprès du grand public.
- Promouvoir, en lien avec la profession agricole, des zones dont les cultures d'organismes génétiquement modifiés seront exclues.
- Poursuivre l'acquisition de connaissances des races animales et variétés fruitières locales et accompagner les démarches collectives de mise en valeur.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.3.3.a - Consolider, valoriser les productions à fort caractère identitaire, voire référencer de nouvelles filières de production (viande, fruits, miel), l'agriculture biologique, avec si besoin le développement du référencement <i>Parc national de la Vanoise</i>	Accompagnement de projets de valorisation, apport du référencement <i>Parc national de la Vanoise</i>		Organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires
3.3.3.b - Développer l'information des consommateurs sur les exigences environnementales des labels de qualité existants (AOC Beaufort, IGP Tomme de Savoie, agriculture biologique...) et sur les productions fermières (fromages de chèvres et brebis...) du territoire	Accompagnement de projets, valorisation		Organisations professionnelles agricoles et organismes de promotion des produits
3.3.3.c - Développer de nouvelles formes de commercialisation en circuit de proximité en lien avec les autres acteurs économiques locaux	Animation, participation à la promotion de l'offre		Organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires, restaurateurs, bouchers

Orientations

<p>3.3.3.d - Mettre en place, en lien avec la profession agricole, un zonage au sein desquelles la culture des OGM sera exclue</p>	<p>Conseil et accompagnement</p>		<p>Chambre d'agriculture, Société d'économie alpestre, syndicats agricoles</p>
<p>3.3.3.e - Poursuivre l'acquisition de connaissances concernant les races animales et variétés fruitières locales sur le territoire</p>	<p>Accompagnement de projets</p>		<p>Organisations professionnelles agricoles</p>
<p>3.3.3.f - Poursuivre et soutenir les actions de promotion, de sauvegarde et de valorisation engagées par les acteurs spécialisés à l'échelle des Alpes du nord</p>	<p>Accompagnement des initiatives</p>		<p>Organisations professionnelles agricoles</p>
<p>3.3.3.g - Accompagner les démarches collectives de structuration de filières mettant en valeur les races et variétés locales</p>	<p>Accompagnement des initiatives</p>		<p>Organisations professionnelles agricoles</p>
<p>3.3.3.h - Développer les actions de communication à destination des consommateurs sur les actions contribuant à la préservation des races et variétés locales</p>	<p>Participation à l'information du public</p>		<p>Organisations professionnelles agricoles</p>
<p>Autres mesures contractuelles contribuant à l'objectif</p>			
<p>Mesure 3.7.2.b</p>			

Référence ID de l'article : #5017

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 14:52